

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES STAGAIRES

LIVRET DES CONSIGNES SANITAIRES COVID-19

« PLAN DE REPRISE »

Vous allez suivre une formation dans nos locaux, des mesures de protection et conditions d'usage « allégées » sont à connaître, même si leur application n'est plus actuellement obligatoire.

Il s'agit en réalité de règles de bonne conduite.

Vous avez le choix de continuer de les appliquer pour se protéger et protéger les autres !

Le protocole prend appui sur le document diffusé par le ministère du travail pour la reprise de l'accueil en formation. La réouverture de l'accueil au public des organismes de formation est conditionnée à la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire au moins équivalentes à celles précisées dans le Protocole national de déconfinement. La mise en œuvre est déclinée par le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité publié par ce même ministère.

Les recommandations nationales s'articulent autour de cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des « gestes barrière »
- La limitation du brassage des apprenants
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la formation

A la fin du livret vous retrouverez en annexe quelques affiches pour vous rappeler les recommandations principales.

Pendant la période pandémique, nous avons privilégié l'organisation des formations en distanciel. Pour les stagiaires qui ne peuvent pas suivre nos formations à distance, nous les accueillerons très ponctuellement dans nos locaux. C'est donc à vous que s'adresse ce livret. Il est conçu pour que vous compreniez comment se fera l'accueil dans nos locaux. Nous vous remercions de les respecter et de vous y conformer, ainsi qu'à l'ensemble de la signalétique et des informations que vous trouverez sur place.



Ce livret vient compléter le règlement intérieur. Si vous ne respectez pas les règles de sécurité sanitaires mises en place, vous devrez immédiatement quitter nos locaux.

Depuis le 14 mars 2022, les règles ont été assouplies, à la suite du décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Avant de venir au centre :

vérifier si vous présentez des symptômes et notamment de la température vous devez rester chez vous.

Si dans votre entourage quelqu'un est porteur du virus, ou ressent des symptômes, vous devez rester chez vous.

avoir le nombre de masques sur vous pour suivre la journée entière si vous avez décidé de conserver un masque.

avoir des mouchoirs jetables avec vous, ainsi que l'ensemble de vos fournitures personnelles (stylos, cahier, etc.).

vous présenter au centre, et attendre d'être invité à rentrer, tout en respectant à l'extérieur les règles de distanciation pour attendre.

En arrivant au centre :

Depuis le 14 mars 2022, vous n'êtes plus obligés de porter un masque. Le formateur et l'ensemble des personnels n'en porteront pas forcément.

Si vous décidez de porter un masque pendant toute votre présence au centre, il faut en prévoir un nombre suffisant (voir consignes pour les jeter).

A l'entrée, vous pouvez vous nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique à disposition. Dans chaque salle de formation, vous retrouverez aussi un flacon à disposition.

Dans la salle :

vous pouvez vous déplacer pour respecter la distanciation.

n'empruntez pas le matériel de vos camarades.

Vos claviers et souris ont été nettoyés.





Pendant les pauses :

Vous pouvez vous laver les mains avant de prendre une collation

Et des flacons de gel sont prévus à disposition.

Pour rentrer dans nos locaux, vous pouvez respecter les règles de distanciation.

Si vous fumez, vous ne devrez pas jeter votre mégot au sol.

Pendant les pauses, les locaux seront ventilés le plus possible.

Pour les toilettes :

Elles ont été totalement refaites et aménagées au rez-de-chaussée

Les locaux doivent être laissés aussi propres qu'à votre arrivée. Des produits d'entretien sont laissés à votre disposition.

Le système de déclenchement de l'éclairage est automatique.

Le robinet du lavabo est automatique par détection infrarouge (on n'a plus à y toucher)

Vous pouvez suivre les consignes de lavage des mains.

En fin de journée :

Vous pouvez vous laver les mains à la sortie de la salle avec le gel à disposition.





Pour jeter vos masques, mouchoirs ou gants :

Une poubelle spécifique repérée est prévue pour cela.
Il est interdit d'utiliser les autres.

Si vous ne vous sentez pas bien :

Il faudra le signaler aussitôt au formateur qui informera l'accueil.

Si vous ne vous sentez pas suffisamment bien pour rentrer chez vous, une salle pour s'isoler est prévue au rez-de-chaussée dans l'attente des pompiers.

**Ces conditions d'usage sont à votre libre choix,
elles ne sont plus imposées.
Merci !**





REGLES DU PORT DU MASQUE

(il n'est plus obligatoire depuis le 14 mars 2022)

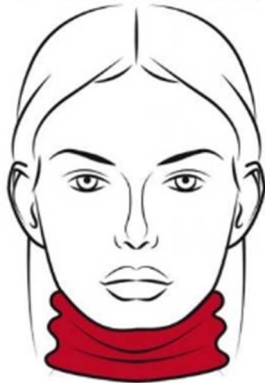
**Ne portez pas votre masque
en-dessous du nez**



**Ne portez pas votre masque
au-dessus du menton**



**Ne laissez pas votre masque
sur le bas de votre visage**



**Une fois en place,
ne touchez plus votre masque**



**Remontez votre masque
jusqu'en haut du nez**



**Serrez bien votre masque pour éviter
qu'il soit lâche sur les côtés**



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



Protégonz-nous, portons tous des masques



Attention, le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

Tout savoir sur le masque grand public

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

✓ OK, tout accepter Personnaliser



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Pour en savoir plus, les réponses à vos questions sur le masque grand public

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

✓ OK, tout accepter Personnaliser



ACTH – 15 rue Lucien Sampaix Paris 10e – Tél. +33 (0)1 43 26 23 21 – Fax +33 (0)1 42 40 16 39 – info@acth.fr – www.acth.fr
SASU au capital de 70.600 euros – RCS PARIS 379 343 551 – SIRET 379 343 551 00030 – Code APE 8559A
TVA intracommunautaire : FR 87 379 343 551 – N° de déclaration de centre de formation n°11 75 30551 75 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'état).



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVÉR LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)